

CONSIGNES SANITAIRES

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, le comité d'organisation des PCO met en place les mesures de sécurité sanitaire édictées par les pouvoirs publics et les autorités de santé, selon les référentiels officiels des métiers de l'événementiel.

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et nous nous adapterons le cas échéant aux nouvelles recommandations.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE à l'intérieur du Centre International de Deauville

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE à présenter

A votre arrivée au Centre International de Deauville, il vous sera demandé de présenter chaque jour un **PASS SANITAIRE valide**.

Il s'agit de la présentation, papier ou numérique (via l'application [TousAntiCovid](#)), d'une preuve de non-contamination à la COVID-19. Cette preuve doit impérativement comporter un QR code.

Sans ce QR code, votre pass ne sera pas accepté et l'accès au congrès vous sera refusé.

COMMENT JUSTIFIER de sa non-contamination ?

PREUVES SANITAIRES RECONNUES :

PRÉSENTER UNE ATTESTATION CERTIFIÉE D'UN SCHÉMA VACCINAL COMPLET CONTRE LA COVID-19

- 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)
- 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

Depuis mi-mai, toutes les personnes vaccinées, y compris celles qui l'ont été début janvier, peuvent récupérer leur attestation de vaccination sur le portail patient de l'assurance maladie.

ou

PRÉSENTER UNE ATTESTATION APPORTANT LA PREUVE D'UN TEST NÉGATIF DE MOINS DE 72H (PCR OU ANTIGÉNIQUE)

Tous les tests RT-PCR, antigéniques et auto-tests supervisés génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel de santé dans SI-DEP, qui peut être imprimée en direct et qui est également mise à disposition du patient via un mail et un SMS pour aller la récupérer sur le portail SI-DEP (<https://sidep.gouv.fr>).

Sur TousAntiCovid, l'importation de la preuve dans l'application est à la main du patient.

ou

PRÉSENTER UNE ATTESTATION APPORTANT LA PREUVE D'UN RÉTABLISSEMENT DE LA COVID-19, DATANT D'AU MOINS 11 JOURS ET DE MOINS DE 6 MOIS

Les tests positifs RT-PCR ou antigénique de plus de 11 jours et moins de 6 mois (pris en compte à date) permettent d'indiquer un risque limité de réinfection à la Covid-19. Tous les tests PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat (positif ou négatif) par le professionnel dans la [plateforme de référence SI-DEP](#), qui peut être imprimé en direct et qui est également mis à disposition du patient via un mail et un SMS pour aller le récupérer. Seuls les autotests supervisés par un professionnel de santé seront acceptés.

Comment le participant peut-il récupérer ces preuves ?

- Les preuves de tests sont disponibles depuis le [portail SI-DEP](#)
- Les preuves de vaccinations sont disponibles depuis le portail de l'[Assurance Maladie](#)
- Ces preuves peuvent être scannées sur l'application TousAntiCovid Carnet.

Ce dispositif est élargi depuis le 1er juillet 2021 avec le système européen Digital Covid19 Certificate afin de lire des preuves issues de pays européens, et de permettre à ces derniers de vérifier les preuves émises par l'Etat français.

Les conditions sanitaires pouvant évoluer, il est conseillé de se rendre sur le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Le résultat de mon test est positif ou j'ai des symptômes

Merci de prévenir le plus rapidement possible l'organisation du congrès : contactpco@alineaplus.fr